

LA CHASSE AU FILET CHEZ LES NZABI (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO)

GEORGES DUPRÉ

La chasse au filet est une activité de forêt qui est pratiquée par tous les Nzabi (1). Les différences que l'on observe sont essentiellement le reflet de variations écologiques et cynégétiques régionales. Certains groupes s'adonnent plus que d'autres à la chasse au filet. Ainsi au Congo, les Ngugela de la moyenne Nyanga, dans un habitat de grande forêt, sont ceux qui pratiquent le plus cette technique ; par contre, l'importance des savanes au nord et au nord-est de l'habitat nzabi y restreint son utilisation.

La technique de cette chasse qui consiste à encercler le gibier et à le rabattre dans un enclos de filet est extrêmement diversifiée. Il existe plusieurs sortes de chasse selon leur durée et selon la nature du gibier ; dans la chasse au gibier ordinaire, antilope, gazelle, porc-épic, on distingue les grandes expéditions de saison sèche des parties de chasse qui ne durent qu'une journée. Il existe aussi des chasses adaptées à une écologie, la chasse au porc-épic dans les rochers, et des chasses adaptées à des espèces, la chasse à l'écureuil, au singe, au cochon sauvage, au gorille. Dans chacun des cas, les particularités de la chasse portent sur le type, la longueur et le nombre des filets, sur la forme de l'enclos, sur le nombre de fois où il est constitué, sur la technique de rabattage, sur l'attribution des postes, sur leur rotation en cours de chasse ainsi que sur les modalités de partage.

I. Les différentes techniques

LA CHASSE AU GIBIER ORDINAIRE

(a) *La technique.*

L'enclos ou *yubu* (2) approximativement circulaire est constitué par la mise bout à bout des filets individuels tendus, attachés les uns aux autres, accrochés aux branches des arbustes dans leur partie supérieure et fixés au sol par des branchettes.

Le filet pour le gibier ordinaire, appelé *lesinga*, a environ un mètre de haut. Sa longueur, mesurée en brasses (3), est variable ; pour un grand filet (*lesinga lelelha*), elle atteint une moyenne de cinquante mètres alors qu'un petit filet (*lesinga lekubi*) ne compte que dix à quinze brasses soit vingt à trente mètres.

Les deux ailes de l'enclos (fig. 1), l'aile droite (*lendumi*) et l'aile gauche (*lekèdi*) (4), sont déployées à partir du centre jusque vers leurs extrémités qui, non jointives, délimitent une ouverture par laquelle les rabatteurs avec les chiens pénètrent dans l'enclos. Dans chacune des ailes la position des filets est repérée par un nom. A partir du centre et en allant vers l'extrémité de chaque aile on rencontre successivement les postes *ngomo* de part et d'autre du centre, puis *lebongo*, *budibongo* (5), *mubondo* et

(1) Les Nzabi, au nombre de 60.000 environ se répartissent entre Gabon et Congo sur un vaste territoire centré sur le massif du Chaillu pour l'essentiel, domaine de la grande forêt équatoriale. Leur système de production est axé autour de la chasse et d'une agriculture itinérante. Les techniques ici décrites ont été observées en République Populaire du Congo, dans les districts de Mossendjo et de Mayoko.

(2) Le terme de *yubu* s'applique à la fois à la surface délimitée par les filets et à l'enclos qu'ils constituent.

(3) La brasse est définie par le mode d'enroulement du filet autour de l'épaule ; elle mesure environ 2 mètres.

(4) La droite et la gauche sont généralement désignées respectivement par *lebakhala*, homme ou mâle, et *mukasa* femme ou femelle. Ainsi le côté gauche se dit *ngulakasa* le côté droit *ngulabakhala*. Dans la désignation des ailes la même opposition sexuelle se retrouve puisque *ndumi* et *kèdi* signifient frère et sœur.

(5) Ce poste est appelé *ngudebongo* dans la région de Mbigou et de Koulamoutou.

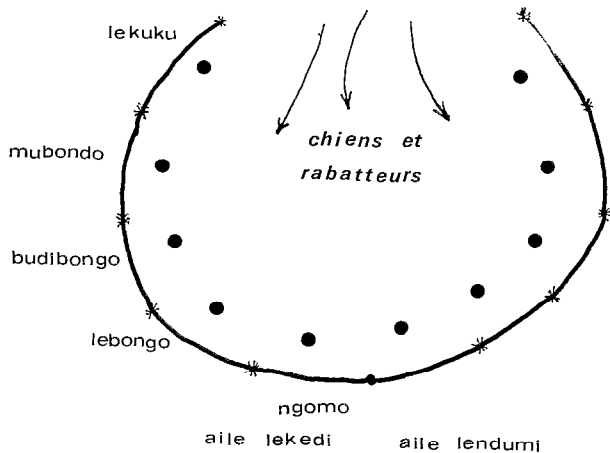


Fig. 1. — Disposition des filets
● = homme de filet

enfin *lekuku* de part et d'autre de l'ouverture de l'enclos. Lorsqu'il y a plus de cinq filets dans chaque aile, les filets au-delà de *mubondo* et en deçà de *lekuku* ne sont pas nommés bien que ceux qui les occupent connaissent leur position par rapport aux autres filets de l'aile. La position de chacun des filets de l'enclos est ainsi rigoureusement repérée par son appartenance à l'une des deux ailes et, dans celle-ci, par sa position à partir du centre. Par exemple, il y a *lekuku lendumi*, le dernier filet de droite, *lebongo lekedi*, le deuxième filet de gauche, etc.

La répartition des chasseurs entre les différents postes est faite en début de chasse, généralement dans une clairière, peu avant d'entrer en forêt. Les filets de tous les participants sont placés, pliés, les uns à côté des autres dans l'ordre où ils vont se trouver dans l'enclos. Ce repérage préalable qui assure la coordination de tous pour la mise en place rapide de l'enclos est rendu nécessaire par l'impossibilité où se trouvent les chasseurs de communiquer entre eux par la voix ou par le regard.

En effet chacun des chasseurs, étant données la densité de la végétation arbustive et la longueur des filets, ne peut avoir une vue de l'ensemble de la chasse et se trouve incapable de régler visuellement son activité sur celle de ses voisins ; par ailleurs, la proximité du gibier lui interdit tout échange de voix. Aussi, c'est dans le silence absolu que les chasseurs des deux ailes se dispersent à partir du centre et rejoignent leur position en suivant ce qui

devient rapidement un sentier, le *mubaka*, le long duquel seront tendus les filets. Chacun des chasseurs évalue sa position par rapport à celui qui le précède, c'est-à-dire celui qui se trouve immédiatement entre lui et le *ngomo*, le voisin de droite si l'on est dans l'aile gauche, ou celui de gauche si l'on est dans l'aile droite. Sans attendre que le filet précédent soit arrivé jusqu'à lui, chacun commence à déployer son filet en l'attachant sommairement aux arbustes, laissant au voisin le soin, après avoir tendu son filet sur toute sa longueur, de raccorder les filets entre eux et de fixer solidement leurs extrémités aux arbres et aux arbustes (fig. 2).

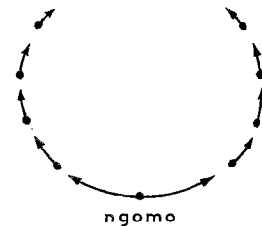


Fig. 2. — Le déploiement des filets

Chacun des chasseurs après avoir déroulé complètement son filet et s'être raccordé au filet suivant, revient en arrière pour vérifier et parfaire la bonne fixation du filet. Après quoi il entre dans l'enclos, matchette en main, à quelques mètres devant son filet et attend le début de la chasse.

Le déploiement complet d'une dizaine de filets est très rapide, compte tenu des difficultés du terrain ; il est terminé au bout d'un quart d'heure lorsque les filets *lekuku* sont en place. A ce moment là, le ou les rabatteurs (1) avec leurs chiens pénètrent dans l'enclos. La chasse commence alors avec le tintement des cloches des chiens et les cris des rabatteurs qui excitent leur ardeur. Les chiens appartiennent à un type très répandu dans le bassin du Congo désigné sous le nom de *basendji* (2). Leur rapidité et leur flair en font d'excellents pisteurs. Par ailleurs, présentant la particularité de ne pas aboyer, ils sont très bien adaptés au silence nécessaire à la mise en place des filets. Pendant cette période, les battants des cloches sont immobilisés par des bouchons d'herbe.

Grâce à trois sortes de cloches, des cloches de métal *lengunghu*, des cloches en bois à un battant

(1) Les chasseurs en *lekuku*, tout en demeurant devant leur filet, se joignent aux rabatteurs pour frapper les arbres avec le dos de leur matchette.

(2) C'est du moins sous ce nom qu'ils sont reconnus depuis 1939 par la Fédération canine internationale.

ndiba et à deux battants, et aux sons bien individualisés qu'elles émettent, les hommes des filets et les rabatteurs suivent à l'oreille le déroulement de la chasse. Ils localisent chacun des chiens, évaluent leur progression et connaissent au rythme des cloches et aux cris des rabatteurs s'ils ont levé du gibier. Moyennant quoi, lorsque l'animal serré de près par les chiens vient débouler dans les filets, chacun se précipite, matchette en avant, pour le tuer ; les voisins accourent et viennent en aide au possesseur du filet où l'animal s'est empêtré.

La grande chasse (*mbingu ibwimhu*) est caractérisée par le fait que l'enclos est constitué un grand nombre de fois et que le gibier n'est pas reconnu au préalable. Cette chasse peut se produire dans les forêts près du village ou lors des grandes expéditions (*bitsaka*) qui ont lieu pendant la saison sèche après le débroussaillage des nouveaux terrains de culture et avant les abattages. Ces expéditions de chasse durent plusieurs jours, une semaine, parfois deux ; elles entraînent le déplacement d'une partie de la population active du village qui s'installe pour toute la durée dans un campement. Chaque jour la chasse au filet a lieu ; elle peut réunir vingt à trente filets. Le possesseur de la forêt fait office d'organisateur ; il fixe l'emplacement de l'enclos en fixant son centre et en décidant de l'orientation des filets.

La petite chasse (*mbingu lebiku*) qui se produit à n'importe quelle époque de l'année est entreprise pour tuer un animal qui a déjà été repéré. Un homme, en traversant la forêt, découvre par hasard les traces ; il les remonte, repère le pourtour de la zone probable où se trouve le gîte par des marques sur les arbres. D'autres fois le *murendi*, ainsi qu'il est appelé, s'en va pister le gibier sur les indications d'un homme dont la plantation est visitée par des animaux. De retour au village, le même jour, ou un jour suivant, il provoque une partie de chasse. Le nombre de filets est peu élevé, moins d'une dizaine, le plus souvent quatre ou cinq. L'enclos est constitué de façon à encercler la zone marquée par le *murendi*. Le rabattage est fait sans chien par quatre à cinq rabatteurs disposés en ligne qui suivent le *murendi* depuis l'ouverture du filet jusqu'au *ngomo*, battant les buissons et les taillis. Assez souvent un seul enclos suffit pour capturer le gibier. Mais dans le cas où il échappe, l'enclos est constitué une deuxième fois selon un mouvement tournant à partir du *ngomo* qui reste fixe. Ce mouvement très caractéristique de cette chasse est dit *ukalala*, c'est-à-dire 'tourner'. Le deuxième enclos est déduit du précédent par une rotation autour du *ngomo* selon un angle variable en rapport avec l'emplacement présumé de l'animal. Ce mouvement au cours duquel chaque chasseur conserve le même poste tout en changeant d'aile a pour but de reconstituer très rapidement l'enclos (fig.3).

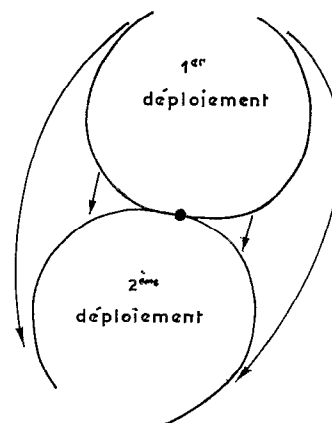


Fig. 3. — Mouvement ukalala

(b) Le partage de la viande.

Le partage de la viande est fait sur place, en forêt, à la fin de la chasse. Il est fait par celui des chasseurs qui a eu un rôle décisif dans la capture, par le pisteur dans la petite chasse, par le tueur dans la grande et, lorsque c'est un porc-épic qui a été tué, par le possesseur des chiens ; les chiens qui vont jusque dans son terrier traquer le porc-épic jouent en effet un rôle essentiel dans sa capture. Tous les chasseurs reçoivent de la viande, mais la part que reçoit chacun d'eux dépend du rôle effectif qu'il a tenu dans la chasse. Le partage revient en fait à diviser approximativement l'animal en deux moitiés. La première revient à ceux qui ont eu la responsabilité immédiate de la capture, le tueur, éventuellement son aide, et le pisteur ou le possesseur de chiens. La part de chacun d'eux est bien définie (tabl. 1).

TABLEAU 1
Le partage de la viande

participants	petite chasse	grande chasse
pisteur	1 gigot	
tueur	1 gigot, tête, cœur, abats	
aide	haut de la colonne vertébrale (en plus de sa part de <i>mbangha</i>)	
possesseur de chiens		foie, cou (1 gigot et 1 épaule pour le porc-épic)
rabatteurs et hommes de filet	le <i>mbangha</i> : le reste de l'animal	

L'autre moitié, le *mbangha*, est attribuée aux rabatteurs et aux hommes de filet qui n'ont pas eu de responsabilité dans la capture mais dont la participation était cependant nécessaire. La quantité directe de viande qui revient à chacun d'eux dépend évidemment du nombre de participants à la chasse. Et c'est dans les grandes chasses, avec un nombre élevé de participants, que les disparités dans le partage du produit sont les plus grandes. Dans ce type de chasse, à ces disparités s'en ajoutent d'autres qui tiennent à la part de travail et à la probabilité plus ou moins grande de tuer un animal qui revient à chacun des hommes de filet.

(c) *La répartition du travail et la rotation des postes.*

Si l'on considère un seul enclos, le travail et le produit ne sont pas répartis à égalité entre tous les hommes de filet.

Les filets les plus éloignés du centre sont ceux qui nécessitent le plus de travail ; les *nga lekuku* (1) partant du *ngomo* doivent parcourir toute l'aile avant de placer leur filet et s'ouvrir à la matchette un chemin parmi la végétation. Par contre les filets en *ngomo* ne nécessitent qu'un faible déplacement, le chasseur de ce poste n'ayant que la longueur de son filet à parcourir.

Les filets du centre ont par contre le plus de chances de recevoir du gibier. Ce sont d'abord les premiers installés et par conséquent les premiers qui soient en état de recevoir du gibier. De plus il est très rare qu'un animal poursuivi par les chiens aille en *lekuku* ; il tend à parcourir le plus de chemin avant d'être

arrêté et les trois filets *ngomo*, *lebongo* et *budibongo* sont ceux qui ont le plus de chances de l'intercepter. Pour cette raison, l'homme en *lekuku* bien que demeurant devant son filet pour le cas où l'animal, circonvenant les chiens, reviendrait en arrière crie comme les rabatteurs.

En conclusion, pour un enclos donné, au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre, il y a diminution des chances d'attraper du gibier et augmentation du travail. Cependant ces disparités entre les hommes de filet inhérentes à la technique sont amorties grâce à une rotation des chasseurs d'un enclos à l'autre. Cette rotation, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre se fait dans une aile de la façon suivante :

- dans l'enclos 1, le chasseur A est en *ngomo*
B est en *lebongo*
C est en *budibongo*
D est en *mubondo*
E est en *lekuku*
- dans l'enclos 2, le chasseur E vient en *ngomo*
A vient en *lebongo*
B vient en *budibongo*
C vient en *mubondo*
D vient en *lekuku*

Cette rotation qui se poursuit d'enclos en enclos lors d'une grande chasse supprime les disparités résidant dans la technique et établit une égalité de tous les hommes de filet devant le travail et le produit de la chasse. Dans les parties de chasse qui, en saison sèche, sont faites à partir des campements de forêt, cette rotation se poursuit d'un jour à l'autre pendant toute la durée de la chasse (fig. 4).

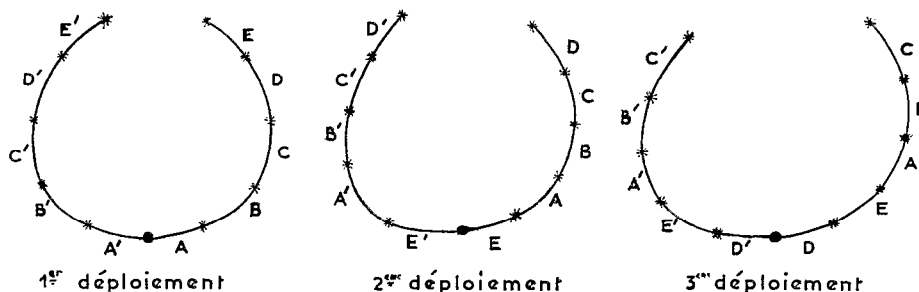


Fig. 4. — Rotation des postes au cours d'une partie de chasse

Évidemment cette rotation des postes suppose que l'enclos soit constitué un grand nombre de fois. Pour cette raison elle n'existe que dans la grande chasse. Dans la petite chasse, les disparités entre filets sont moins importantes ; d'une part les filets

sont moins nombreux ce qui accroît pour chacun à la fois les probabilités de tuer un animal et la quantité de viande reçue en partage ; d'autre part les disparités entre les hommes de filet dépendent moins de la position des filets les uns par rapport

(1) *nga lekuku* : l'homme qui occupe le poste *lekuku*.

aux autres que de leur position par rapport à l'emplacement présumé de l'animal.

LA CHASSE A L'ÉCUREUIL

(a) La technique.

Le filet, *leliki*, utilisé pour la chasse à l'écureuil a moins d'un mètre de hauteur ; long de quatre à cinq mètres, c'est le plus court de tous les filets et c'est aussi celui qui possède les plus petites mailles. Il présente à l'une de ses extrémités une poche, *nzo liki*, la maison du filet, qui est destinée à la capture de l'écureuil.

Les filets sont déployés par paire dans les endroits herbeux où les écureuils ont l'habitude de se tenir ; ils sont réunis de façon à ce que les deux *nzo liki* soient l'une à côté de l'autre au centre de la portion d'enclos ainsi constituée. Deux filets au minimum sont nécessaires, mais une chasse peut en réunir jusqu'à quatre ou cinq paires. Les paires de filets sont alors disposées sur un même cercle sans toutefois se rejoindre ; dans l'intervalle d'une dizaine de mètres qui existe entre elles se placent les hommes de filet. Leur rôle est beaucoup plus actif et complexe que dans la chasse ordinaire. D'une main ils tiennent la corde inférieure de leur filet, de l'autre ils doivent, lorsque l'écureuil traqué par les rabatteurs se présente à proximité, l'effrayer en remuant les arbustes et le rabattrait ainsi latéralement dans leur filet. Lorsque l'écureuil y est pris, le chasseur relève le bas du filet de façon à l'emprisonner et à l'amener dans la *nzo liki* où il est tué à la matchette (fig.5).

Comme on peut s'en rendre compte cette manœuvre est complexe et l'écureuil ne se laisse pas facilement

circonvenir. Il peut s'échapper en passant dans l'intervalle laissé libre entre les filets ; il peut aussi passer sous le filet lorsque celui-ci est relevé dans le but de l'amener dans la *nzo liki* ; enfin, le chasseur, au lieu de le rabattre et de le diriger sur son propre filet, peut l'envoyer dans les filets voisins. Cette chasse qui exige une grande rapidité de réflexe est en général pratiquée par les jeunes. Le plus souvent elle réunit des jeunes gens qui se tiennent aux filets et des enfants qui, sans chien, rabattent l'écureuil. Quelquefois aussi elle peut être entreprise par un homme, ses enfants et ses petits-enfants. De toutes façons, c'est la première chasse au filet à laquelle participent les garçons.

(b) Le partage.

Cette chasse peut être très fructueuse ; une vingtaine d'écureuils peuvent être capturés dans une journée sans compter les oiseaux ou les gazelles qui peuvent venir se prendre dans le filet. Le problème du partage ne se pose pas lorsque tous les participants sont d'une même maisonnée, qu'il s'agisse d'un homme avec ses enfants ou de deux groupes d'âge différent. Dans ce cas les écureuils sont rapportés au village où ils sont préparés et mangés en commun. Dans les autres cas, bien qu'il soit fait deux parts du gibier, la part du tueur et le *mbangha*, part des rabatteurs et des hommes de filet qui n'ont rien pris, le partage est loin de se faire selon des règles précises comme dans les autres chasses. En effet ces deux parts qui correspondent à deux sortes de postes sont attribuées à deux groupes de jeunes d'âge différent. Et la séniorité qui fonde déjà l'attribution des postes, les plus âgés étant au filet et les jeunes étant rabatteurs, tend par surcroît à prévaloir dans le partage sur le rôle effectif joué par les deux groupes de chasseurs.

Dans les meilleurs cas, chaque tueur donne la moitié de ses prises pour constituer le *mbangha* qui sera partagé de façon égalitaire entre les rabatteurs et les hommes de filet malchanceux. Mais le partage est fait par le plus vieux qui tend à favoriser son groupe d'âge au détriment des petits et le *mbangha* fait souvent figure de portion congrue. Il faut ajouter à cela que les jeunes gens des filets essayent assez souvent de dissimuler des écureuils qu'ils ont tué pour les soustraire au partage. Cela ne va pas sans récriminations des rabatteurs ni sans altercations violentes qui prennent rapidement un tour ordurier, les injures les plus grossières étant échangées entre les groupes d'âge qui s'en prennent à leurs parents respectifs (1).

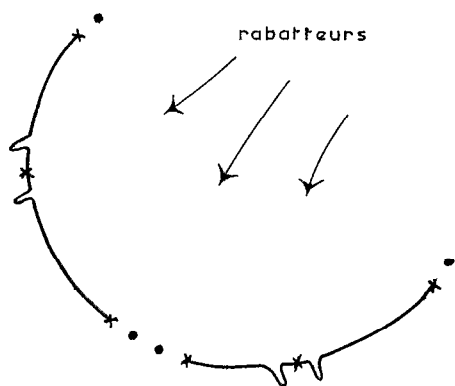


Fig. 5. — La chasse à l'écureuil
● = homme de filet

(1) Pour cette raison on évite d'aller à la chasse avec son beau-frère. Les insultes échangées entre groupes d'âge sont quelquefois à l'origine d'une rupture de mariage. Le proverbe dit : « *Mbingu balsindi basa mavéna munzéli vé* », c'est-à-dire « à la chasse aux écureuils on va sans beau-frère ».

Dans le cas d'une chasse réunissant plusieurs paires de filets un conflit peut surgir entre les rabatteurs et les chasseurs de l'une des paires de filets, ceux-ci accusant ceux-là d'avoir mal manœuvré et d'avoir sciemment détourné l'écureuil sur les filets voisins. C'est là un prétexte supplémentaire pour les hommes de filet pour diminuer leur contribution au *mbangha*. Si les problèmes surgis au cours du partage ne sont pas réglés en forêt, ils sont portés au village devant les adultes qui font l'arbitrage. Ceux-ci, pour mettre fin à un litige insoluble, peuvent aller jusqu'à supprimer le gibier à tous les chasseurs et à se l'attribuer en vue d'un repas commun.

LA CHASSE AU SINGE

La chasse au singe se pratique à la fin de la saison des pluies à un moment où les singes qui se sont gavés de graines et de fruits sont particulièrement bien en chair. L'enclos continu, *ibaba*, ne comporte ni division en moitiés ni repérage des filets. Beaucoup plus grand que pour la chasse ordinaire il peut réunir jusqu'à quarante ou cinquante filets. Il n'est fait qu'une seule fois et sa particularité est de présenter sur toute sa périphérie une zone où tous les arbres sont abattus. Cette zone dépourvue d'arbres, *mubaka*, d'une dizaine de mètres environ est destinée à empêcher les singes de sortir de l'enclos en sautant d'un arbre à l'autre.

L'abattage des arbres commence vers la fin de la nuit ; les filets, *lesinga*, sont déployés vers le milieu de la matinée. Les rabatteurs d'un type particulier, les grimpeurs, *bavèli*, des jeunes garçons et des jeunes gens vont repérer les nids ; des lianes sont attachées aux branches qui se trouvent à proximité des nids de façon à ce que les rabatteurs, depuis le bas, en tirant sur les lianes fassent tomber dans l'enclos les singes qui essayent de s'enfuir. La mise en place de ce dispositif demande beaucoup de temps et ce n'est que vers le début de l'après-midi que la chasse peut commencer pour durer jusqu'à la tombée de la nuit.

Il est fait deux parts de la viande ; les tueurs gardent en général la moitié de leur prise ; le reste constitue le *mbangha* que se partagent à égalité les rabatteurs et les hommes de filet qui n'ont rien pris. Dans le *mbangha* les grimpeurs reçoivent de droit la partie du singe qui va de la dernière côte aux reins.

LA CHASSE AU GORILLE

Cette sorte de chasse n'était pas répandue chez tous les Nzabi. Elle ne se rencontrait que là où les

gorilles, suffisamment nombreux, venaient jusqu'à proximité des villages. Dans la région de Ngoubou-Ngoubou sur la route de Mayoko à Koulamoutou, les gorilles faisaient de fréquentes incursions dans les plantations qu'ils dévastaient. Assez souvent toute une troupe s'installait près d'une plantation et empêchait les femmes d'y venir travailler. Cette chasse était surtout entreprise pour débarrasser un quartier de culture de ces hôtes importuns tout en procurant aux villageois une quantité de viande appréciable puisque tous les gorilles encerclés étaient anéantis ; les tableaux de chasse s'élevaient fréquemment à plusieurs dizaines d'individus de tous âges et sexes. Depuis l'indépendance et l'attribution plus libérale des autorisations de détention d'armes de chasse, les gorilles délaissent les plantations et refluent vers les profondeurs de la forêt. Près de Ngoubou-Ngoubou, la dernière chasse date de 1958.

La chasse au gorille ne pouvait être entreprise que sous la conduite d'un spécialiste du gorille, le *nganga njiya*. Familier des mœurs des gorilles il préparait des pouvoirs magiques pour se les concilier et pour éviter les accidents de chasse. Lorsqu'une troupe de gorilles sévissait dans les alentours d'un village, le *nganga njiya* était requis par les villageois. Il allait tout d'abord se procurer des excréments de ces gorilles, éléments de base indispensables à la préparation du *malongo*. Étaient mélangés avec les excréments des végétaux dont les gorilles sont friands, le *musengé*, le *mubodi*, le *masésé* et des tubercules de manioc. Il y entrait en outre du kaolin ordinaire *levembé* symbole de puissance et du kaolin des jumeaux (*levembé le mavasa*) obtenu en plaçant du kaolin ordinaire dans la tombe d'un jumeau sous le corps de celui-ci. Le kaolin qui avait recueilli le produit de putréfaction du jumeau marquait le caractère extraordinaire de cette chasse et de ce gibier ; le jumeau relevant lui aussi dans un autre domaine de l'extraordinaire. Tous ces ingrédients étaient cuits dans une coquille d'escargot sur les lieux mêmes de la chasse, à l'intérieur de l'enclos, là où les filets *lekuku* se rejoignent. Tous les participants à la chasse étaient oints de cette préparation.

La chasse au gorille se pratiquait avec l'enclos constitué par des filets individuels. A la différence de la chasse au gibier ordinaire, l'enclos était complètement fermé en *lekuku*. Le filet élémentaire *lewonga* a un mètre et demi de haut et de dix à quinze mètres de long ; il est confectionné avec un robuste cordage dont les mailles carrées ont une vingtaine de centimètres de côté. La longueur moindre de ce filet est en rapport avec l'agressivité du gorille traqué qui exigeait une grande quantité de chasseurs autour de l'enclos. Par ailleurs, une



Photo 1. — Groupe de chasseurs se rendant sur le terrain de chasse

moindre longueur était nécessaire pour qu'il demeure, malgré une hauteur importante et une corde épaisse, d'un poids convenant au portage individuel et permettant un déploiement rapide. Une soixantaine d'hommes était nécessaire pour constituer l'enclos ; chacun d'eux se tenait derrière son filet armé d'une lance. Le rabattage se faisait sans chien, une vingtaine d'hommes armés de lances, sous la conduite du *nganga njiya* pénétraient dans l'enclos et en entreprenaient le débroussage systématique de façon à refouler les gorilles vers les filets. Pour cette raison ces rabatteurs de type particulier étaient appelés les débrousseurs, *basoli*.

La centaine d'hommes adultes qu'exigeait cette chasse ne pouvait être réunie qu'en faisant appel à plusieurs villages. Ces hommes se regroupaient la veille dans le village auprès duquel se trouvaient les gorilles et, après une nuit de danses, allaient de grand matin constituer l'enclos. La chasse durait environ une journée. Le partage était fait sur place. Le *nganga njiya* recevait le cœur de tous les gorilles, les *basoli* les mains et une partie du dos, les tueurs le ventre et les abats. Le reste, c'est-à-dire la

presque-totalité de la viande, était réparti à égalité entre tous les villages. Chacune de ces parts était ensuite partagée à égalité entre tous les chasseurs d'un même village.

LA CHASSE AU PORC-ÉPIC

Le porc-épic est capturé assez souvent dans la chasse au filet ordinaire qui se produit durant la journée avec des chiens. Mais lorsque son terrier se trouve dans des rochers, inaccessible aux chiens, une autre technique est utilisée. Durant la nuit, des filets ordinaires sont disposés tout autour des terriers. Ils sont laissés relevés de façon à permettre la sortie des porcs-épics. Peu avant le lever du jour les filets sont rabattus de façon à arrêter les porcs-épics qui regagnent leur terrier après avoir chassé toute la nuit. Cette chasse fait intervenir un magicien de chasse, le *nganga muyongho*. Pendant toute la durée de la chasse, il reste au village et anime les chants et les danses qui peuvent durer plusieurs jours de suite.

II. Des groupes de production variés

Les différentes sortes de chasse au filet mettent en jeu une coopération complexe. La division du



Photo 2. — Répartition des filets et des postes avant la chasse

travail très générale entre les hommes de filet et les rabatteurs est centrée sur l'utilisation du filet collectif, instrument unique de production. Ce qui fait l'originalité de cette coopération réside dans les conditions de production du filet collectif et dans les rapports de sa production avec son utilisation.

Chaque partie ou expédition de chasse produit et utilise à la fois et de façon collective son instrument. En dehors d'une chasse donnée l'instrument collectif n'a pas d'existence ; ce qui existe seulement c'est la multiplicité des filets individuels. Ceux-ci, isolément, ne sont pas des instruments de chasse (1), ils ne sont que des éléments de l'instrument collectif et la chasse est d'abord et nécessairement production de l'instrument collectif à partir de ces éléments.

Ce fait introduit une extrême souplesse dans l'organisation collective de la chasse qui, au lieu d'être subordonnée de façon rigide à un instrument collectif donné une fois pour toutes, produit chaque fois son instrument en l'adaptant aux conditions particulières de production (nombre de chasseurs, nature du gibier et du terrain). Cette souplesse se manifeste dans la taille extrêmement variable des groupes de production. Pour une même sorte de filet, le filet *lesinga*, ce nombre varie d'une dizaine pour la petite chasse ordinaire à une soixantaine pour la chasse au singe. Pour un même type de chasse les fluctuations du nombre des participants sont importantes ; par exemple la grande chasse ordinaire peut demander de dix à trente chasseurs. Une autre raison de cette extrême variabilité tient à la diversification des types de filets ; du plus petit des filets, *leliki*, au plus grand, *lewonga*, le nombre minimum de chasseurs passe de cinq à cent. Cette diversification du filet réalise, tout comme les modalités de sa production mais d'une autre façon, l'adaptation de l'instrument collectif aux conditions de production. Les groupes de production susceptibles d'intervenir dans la chasse au filet sont par conséquent extrêmement divers. Ce peut être une maisonnée, plusieurs maisonnées, un groupe de résidence ou quartier de village, plusieurs groupes de résidence du même village ou de plusieurs villages. Les groupes de production de tailles extrêmes, la maisonnée pour la chasse à l'écureuil et l'ensemble de plusieurs villages réunis pour la chasse au gorille sont des groupes de production peu courants, voire exceptionnels. Le groupe de résidence, *itsuku*, qui se présente physiquement comme un quartier de village, apparaît comme le plus petit groupe qui puisse subvenir à lui-même pour l'essentiel à ses besoins en viande en organisant chasse à l'écureuil, petite chasse ou grande chasse ordinaire. Mais en général de taille restreinte, ne comptant guère plus d'une dizaine d'hommes en état de chasser, l'*itsuku* ne peut pas entreprendre tous les types de chasse. La chasse en saison sèche à partir des campements, la chasse au singe et la chasse au porc-épic nécessitent des

TABLEAU 2

La taille des groupes de production de la chasse au filet

PRODUCTEURS		COOPÉRATION MINIMALE		COOPÉRATION MAXIMALE	
Sortes de chasses		nombre de producteurs	groupe de production	nombre de producteurs	groupe de production
chasse ordinaire (filet <i>lesinga</i>)	petite chasse	8	un quartier		
	grande chasse	10	un quartier	30	plusieurs quartiers, plusieurs villages
chasse au porc-épic (filet <i>lesinga</i>)		20	plusieurs quartiers	30	plusieurs quartiers, plusieurs villages
chasse au singe (filet <i>lesinga</i>)				60	plusieurs quartiers, plusieurs villages
chasse à l'écureuil (filet <i>leliki</i>)		4	une maisonnée	15	plusieurs maisonnées, plusieurs <i>itsuku</i>
chasse au gorille (filet <i>lewonga</i>)				100	plusieurs villages

effectifs plus nombreux qui engagent tous les *itsuku* d'un village. La chasse est la seule des activités de production à réunir des groupes de coopération aussi étendus et à pouvoir faire appel à l'ensemble des hommes d'un village. Cependant le village ne fait pas figure d'unité permanente de production pour la chasse au filet. C'est simplement un groupe important de production auquel on recourt lorsque l'*itsuku* ne peut pas fournir à lui seul des effectifs suffisants. La participation villageoise à une chasse apparaît comme l'élargissement des groupes de production élémentaires. Le plus souvent, les groupes de production les plus importants sont constitués avec les gens d'un même village. Il y a là évidemment des commodités offertes par la proximité mais le recrutement villageois n'est pas exclusif. D'une part tous les hommes d'un même village sont loin d'être

(1) Le seul usage qu'ils peuvent avoir en eux-mêmes est de protéger des volailles les arachides et les graines de courge pendant le séchage.

tous employés dans une chasse au filet ; d'autre part, comme cela se fait souvent, une chasse importante regroupe des gens de plusieurs villages.

L'extrême adaptabilité du filet collectif se traduit socialement par l'absence de structure permanente de production. Ainsi, d'une partie de chasse à l'autre, il ne subsiste aucune trace que ce soit au niveau de la maisonnée, du quartier ou de l'ensemble du village de la division des hommes de filet en deux ailes. Cette organisation ne se réalise que dans un groupe de production donné ; elle est produite chaque fois en début de chasse et elle disparaît quand celle-ci est terminée. La répartition des hommes et des filets au début de la chasse se fait surtout en fonction d'affinités personnelles. Être en bons termes avec les hommes des filets mitoyens est particulièrement important pour un chasseur ; c'est pouvoir compter lors de la capture sur leur aide franche sans laquelle l'animal risque de lui échapper.

III. La magie individuelle et le contrôle de l'égalité

Les rapports de production auxquels donne lieu la chasse au filet sont essentiellement égalitaires. Tous les chasseurs reçoivent une part du produit. Et les disparités que l'on observe dans cette répartition tiennent à la diversité des fonctions assumées au cours de la chasse. Une plus grande quantité de viande vient sanctionner soit un rôle décisif dans la chasse tel que celui de pisteur ou de tueur soit une connaissance du milieu, celle par exemple du *nga lèbuki*, soit enfin l'entretien de moyens de production nécessaires à la chasse tels que les chiens. Ces disparités dans la répartition du produit de la chasse sont de faible amplitude et ne peuvent en aucun cas permettre l'accumulation d'un surplus générateur de statuts permanents. Aussi les fonctions de direction et d'organisation assurées selon les cas par le pisteur, le possesseur de chiens, le *nga lèbuki* ou l'un des spécialistes magico-techniques ne durent que le temps de la chasse et ne donnent pas naissance en dehors d'elle à des inégalités permanentes.

Mais les disparités ne sont pas uniquement quantitatives. Différentes parties anatomiques du gibier correspondent aux différentes fonctions définies par la division du travail. La part qui revient à chacun des postes est censée doter leurs receveurs de pouvoirs magiques qui leur permettront dans le futur d'assurer leur fonction avec efficacité. C'est le cas du cœur des gorilles pour le *nganga njiya*, des entrailles et des abats pour le tueur, des reins pour les grimpeurs-rabatteurs de la chasse au singe, du cou et du foie pour les possesseurs de chiens. Un mauvais découpage de l'animal et la consommation de morceaux par d'autres que ceux à qui

ils sont normalement destinés a pour conséquence la perte pour le chasseur de son efficacité en tant que tueur, rabatteur, pisteur, etc. Le retour à la normale ne peut se faire qu'après la préparation d'un médicament magique. Ces disparités qualitatives en assurant de façon magique l'efficacité future des différents acteurs n'ont pas d'autre but que de garantir la réussite des chasses à venir.

Les rapports sociaux sont maintenus égalitaires grâce à un contrôle des aînés qui pour n'être pas toujours visible n'en est pas moins très réel. Le cas de la chasse à l'écureuil est de ce point de vue instructif. On a vu que ce type de chasse n'allait pas sans heurts ce qui est normal si l'on considère qu'étant la première chasse à laquelle les jeunes gens participent elle constitue pour eux un moyen d'apprentissage à la fois technique et social. Cette chasse se déroule sans histoire lorsqu'elle est entreprise par un aîné, les hommes et les garçons de sa maisonnée. Les conflits éclatent seulement dans le cas où, en l'absence d'aînés, la chasse ne réunit que des jeunes gens et des jeunes garçons. Le plus souvent les litiges sont réglés par les aînés du village dont le contrôle empêche que les disparités dans la répartition du produit, déjà liées à la division du travail, soient amplifiées par les différences d'âge et que naisse, à leur insu et en dehors d'eux, une structure inégalitaire fondée sur la séniorité.

Dans la chasse ordinaire, le contrôle des aînés bien que très réel n'est pas aussi apparent. A partir des inégalités qui tiennent à la technique, l'organisation sociale de la chasse, on l'a vu, vise à rétablir l'égalité de tous les hommes de filet devant le travail et son produit. Cette organisation ne laisse que peu de possibilités aux chasseurs de jouer effectivement un jeu individualiste. Pratiquement l'égalité des hommes de filet résulte de la rotation des postes combinée à la répétition des enclos. Elle correspond à un résultat moyen et théorique qui tend à être réalisé et qui ne peut l'être qu'à condition que les enclos soient constitués un grand nombre de fois. S'il n'en est pas ainsi, et le plus souvent on est loin du cas théorique, des facteurs tels que la présence ou l'absence de gibier dans un enclos donné, son emplacement initial et ses déplacements lors de la battue échappent au contrôle social de la production. Ce qui est techniquement et socialement incontrôlable tend alors à être contrôlé de façon individuelle et individualiste par la magie de chasse.

Pratiquement chacun des hommes de filet possède un pouvoir magique appelé *ibèké* destiné à attirer sur lui l'animal encerclé. La composition et la fabrication de l'*ibèké* est certainement variable d'un individu à l'autre. Il est généralement préparé par le jeune homme qui commence à chasser sous la direction d'un homme déjà pourvu d'*ibèké*, père,

oncle maternel, beau-frère, etc. Celui qui m'a été décrit est ainsi constitué : des graines *dzinga* de l'arbre *mudzinga* (*Morodora myristica*) utilisées comme base dans la plupart des protections, sont tout d'abord nécessaires. Elles sont mâchées pendant que sont récoltées des feuilles de taro blanc et de *mulsetsendé* (*Bridella grandis*). Tout en les cueillant on crache sur les feuilles et on y souffle dessus. En même temps on invoque tous les animaux de la forêt. L'invocation se termine de la façon suivante : « ... *sèti mpèsé, isiba, hiyonge batsamana nde ya ndilé na bokha mé* » « gazelle grise, antilope rayée, antilope dormante, chevreton d'eau, tous ces animaux, qu'ils viennent de mon côté ». Lors de la première chasse qui se présente l'homme prend l'*ibèké* et le place derrière son filet avant de pénétrer dans l'enclos.

C'est dans la chasse à l'écureuil que les *bibèké* sont les plus utilisés. Le proverbe dit : « *Tsindi u kwa mu ibèké a mu mubaka bubwé vé* » « C'est par la magie que se capture l'écureuil et non par un filet bien placé ». Cette importance très grande de la magie dans la chasse à l'écureuil est à mettre en rapport avec la nature particulière de cette technique qui n'est pas organisée socialement de façon aussi stricte que la chasse ordinaire. De plus cette chasse se déroule le plus souvent loin des aînés et de leur contrôle immédiat.

Dans la chasse ordinaire les *bibèké* sont aussi couramment utilisés mais leur usage est strictement contrôlé. D'ailleurs ce n'est un mystère pour personne, chacun des chasseurs sait quels sont ceux qui en possèdent et dans quelles conditions ils sont opérants. Ainsi un *ibèké* est efficace seulement lorsque l'homme qui le possède se trouve dans l'aile *lekèdi*, un autre lorsque son détenteur est en *lendumi*. Et lors de la répartition peu avant la chasse des hommes de filet en deux ailes, les places sont attribuées de façon à neutraliser les *bibèké*, ce qui ne va pas sans discussions, chacun tenant à se trouver dans une aile où son *ibèké* est opérant. Lorsqu'une chasse infructueuse est attribuée à la lutte de deux puissants *ibèké* qui se contrarient et chassent le gibier de l'enclos, les détenteurs sont expulsés de la chasse. Dans les expéditions de saison sèche où la chasse dure plusieurs jours de suite, s'il arrive que les animaux soient tués en trop grand nombre et trop exclusivement par les membres de la même maison, ceux-ci sont expulsés, parfois même très violemment ; d'autres fois ce peut être une cause d'interruption de chasse. En général on se garde d'inviter à la chasse ceux qui sont réputés posséder des *bibèké* puissants.

Ainsi la chasse au filet dans sa réalité la plus immédiate révèle un double contrôle, technique et magique, qui tend à rendre égalitaires les rapports sociaux de production. Le dispositif technique,

la rotation des postes autour de l'enclos ne laisse dans la pratique de la chasse que des possibilités très limitées aux actions individualistes et les confine nécessairement à la magie. Ensuite cette magie qui apparaît comme un résidu échappant au contrôle technique est elle-même contrôlée directement et constamment par les aînés qui fixent les limites en deçà desquelles elle demeure compatible avec des rapports de production égalitaires.

Cette égalité remarquable qui tend à être réalisée entre tous les chasseurs au cours d'une partie de chasse ne manque pas de frapper l'observateur d'autant plus que l'atmosphère de discipline et de joyeuse camaraderie donne elle aussi dès le premier abord l'impression d'une communauté d'égaux où travail et produits sont répartis équitablement. Une fois cette égalité enregistrée dans l'immédiat de l'observable, dans le déroulement du procès de production de la chasse, on s'interrogera sur sa place et sa fonction au sein de la formation sociale tout entière et dans le processus général de production sociale continuellement à l'œuvre par laquelle elle se reproduit.

IV. La possession des moyens de production

LA FORÊT

Tout près des villages ou à partir des campements la chasse au filet se déroule toujours dans une forêt qui est appropriée. Le *lèbuki* qui comprend à la fois des terrains de culture, des rivières et une forêt est la partie des terrains proches des villages sur laquelle le groupe de résidence, *itsuku*, cultive, pêche et chasse. L'aîné qui est à la tête de l'*itsuku* est en même temps le *nga lèbuki*. Aucune production, en particulier et surtout aucune chasse ne peut se dérouler sans son accord. C'est lui qui décide de l'opportunité de telle ou telle technique. Il peut, afin de préserver le potentiel cynégétique, restreindre la chasse au seul piégeage, technique beaucoup moins efficace et beaucoup moins dévastatrice que la chasse au filet. Il peut interdire toutes les sortes de chasse sur la forêt pour la constituer en réserve. Cette interdiction sera matérialisée par un signe attaché sur un arbre au bord d'un chemin traversant la forêt. Pour renforcer cette interdiction le *nga lèbuki* peut rendre infructueuse toute chasse faite à son insu. Pour cela il lui suffit de ramasser dans la forêt une branche ou une feuille et de la rapporter au village. C'est l'action de « ramasser la forêt » (*utola khwa pindi*). Lorsqu'il décidera d'ouvrir à nouveau la forêt, il rapportera ce qu'il y a prélevé rendant non seulement possible toutes les chasses mais leur garantissant le succès. La mise en réserve de la forêt qui permet la reconstitution de la faune

peut résulter d'une stratégie du *nga lèbuki* au niveau du village. Elle peut intervenir à un moment où toutes les forêts ou du moins les forêts voisines sont ouvertes à la chasse de façon à ce que le gibier chassé de toutes parts vienne se réfugier dans la forêt mise en réserve.

Le *nga lèbuki* décide de toutes les chasses qui se produisent sur sa forêt. Il peut demander à ceux de son *itsuku* ou des autres *itsuku* du village de chasser pour débarrasser les plantations de gazelles ou de cochons sauvages qui y font des dégâts. Il peut ne pas participer à la chasse lui-même et le partage se fait entre tous les participants sans qu'une part spéciale lui soit forcément attribuée. Mais le plus souvent le *nga lèbuki* participe à la chasse ; il peut alors se tenir à l'un des filets de l'enclos ; il peut aussi être possesseur de chiens et participer au rabattage et la part qui lui revient est celle qui est normalement attribuée au poste qu'il occupe. Dans les grandes chasses avec participation de plusieurs *itsuku*, la connaissance qu'il a de la forêt et le pouvoir magique qu'il détient sur elle le désignent le plus souvent comme l'organisateur. En cette qualité, il décide des endroits où sont constitués les enclos. En plus de cette fonction il participe effectivement au travail de la chasse en étant assez souvent possesseur de chiens. Les différents possesseurs de chiens peuvent s'il le désirent lui donner une part un peu plus importante que celle qui revient à chacun d'eux pour marquer le rôle décisif qu'ils lui reconnaissent.

LES FILETS

Les filets de chasse sont la possession exclusive des aînés qui peuvent les fabriquer eux-mêmes avec de l'écorce de jeune parasolier. Le filet figure parmi les biens dotaux avec les *nzundu* (1) et les chèvres dans la catégorie des grands biens, les *bidima*. Cependant ils n'entrent pas obligatoirement dans la constitution de la dot et c'est seulement sur sa demande expresse qu'un aîné peut en obtenir un à l'occasion du mariage d'une fille ou d'une nièce. Par ailleurs l'aîné qui n'est pas fabricant de filet peut en acheter à un autre aîné contre des biens de la même catégorie, contre une chèvre ou un *nzundu*. Dans l'héritage les filets de chasse sont transmis à l'intérieur du groupe de résidence soit à un fils soit à un neveu. A partir de 1930 où la soumission complète du Niari forestier permit au colonisateur de généraliser l'impôt, les aînés achetèrent des filets dans les villages kôta voisins. Les Kôta n'ayant que peu de productions commercialisables ne trouvaient que ce moyen pour obtenir du numéraire nécessaire au paiement de leurs impôts. De cette

façon les filets, dans les régions où les Nzabi sont au voisinage des Kôta, sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient autrefois. Cependant un village de taille moyenne n'en compte guère plus d'une quinzaine.

Si l'on met à part les filets pour l'écureuil l'*itsuku*, groupe élémentaire de production, ne possède que très rarement à lui seul le nombre de filets nécessaire à l'entreprise d'une chasse. Les jeunes hommes doivent la plupart du temps emprunter un filet pour pouvoir participer à la chasse. Ces emprunts peuvent avoir lieu à l'intérieur du village entre des gens qui ne sont pas apparentés mais, assez souvent, l'homme sans filet doit se rendre au village d'un oncle maternel. Au retour de la chasse quand il rendra le filet il donnera une moitié de la part qui lui est revenue à son oncle, gardant l'autre pour la consommation de sa maisonnée.

V. L'égalité des hommes, moment d'une histoire

La part de viande de chasse qui peut revenir au *nga lèbuki* ne lui revient pas en sa qualité de possesseur de la forêt mais elle sanctionne sa connaissance et sa gestion habile de la forêt qui, toutes deux, conditionnent le succès de la chasse. Il n'en va pas de même pour la possession des filets. La prestation de viande qui suit le prêt d'un filet n'est la rétribution d'aucune fonction dans le procès de production de la chasse mais elle renvoie à un statut fondé sur la séniorité sociale définie hors de la production.

Cela amène à reconsidérer l'égalité telle que peut la mettre en évidence l'observation d'une partie de chasse. Si l'on se place du point de vue de la quantité force est de considérer que les prestations de viande à l'aîné possesseur de filet n'entament que fort peu l'égalité des chasseurs. En fait ces prestations ne privent pas totalement les chasseurs du produit de leur travail. Par ailleurs le receveur de prestation redistribuera la viande reçue sous forme de consommation collective aux hommes de sa maisonnée ou de son groupe de résidence. Il pourra même se produire que le prestataire qui dans un certain nombre de cas habite la même unité de résidence consomme une partie de ce qu'il a donné. Ce surplus distrait de la production immédiate n'a pas en lui-même au sein de la formation sociale d'importance stratégique. Il ne fait que consacrer les aînés dans l'une de leurs fonctions, la redistribution, sans pour autant les reproduire dans leur fonction dominante, celle dont dépendent toutes les autres, la redistribution en particulier, qui est de

(1) Les *nzundu* sont des masses en fer, outils de forgeron, données en dot lors du mariage.

contrôler la circulation des femmes par la détention d'objets spécifiques et de connaissance secrète. La prestation de viande aux aînés est pour les jeunes célibataires ou les hommes déjà mariés qui doivent nécessairement recourir à l'emprunt d'un filet pour aller à la chasse l'occasion de se reconnaître dépendant des aînés, de reconnaître à ceux-ci un pouvoir dont les fondements sont situés hors de la production immédiate. Mais la reconnaissance de la place subordonnée que la chasse au filet occupe dans la reproduction de l'économique et du politique ni n'épuise les informations sur le concret ni ne rend totalement compte de sa place réelle dans le processus complexe continuellement à l'œuvre par lequel la société nzabi se produit elle-même.

Tout ce qui a été dit de la chasse jusqu'à présent permet d'entrevoir une réalité qui peut être décrite provisoirement en termes d'opposition. L'égalité des chasseurs n'existe que sur les lieux immédiats de la chasse, la forêt. Avant d'entrer en forêt un certain nombre d'entre eux doit recourir à l'emprunt d'un filet sans lequel ils ne peuvent être partie prenante dans cette égalité. Après la chasse et le partage de la viande en forêt, de retour au village, l'égalité est entamée par des prestations de viande que les emprunteurs de filet doivent faire à leurs aînés. Ces aînés fondent leur pouvoir dans la circulation des femmes alors que la chasse est le domaine exclusif des hommes. Plus précisément les aînés font avant tout figure de donneur et de receveur de femmes alors que la seule et minime concession faite par la chasse aux femmes se limite à l'appellation d'une des ailes du filet « la sœur ». Il faut noter que la femme telle qu'elle apparaît ici est le contraire de celle qu'on échange ; c'est pour le moins la femme que l'on garde. Si l'on veut aller jusqu'au fond de la métaphore proposée par la technique de production du filet de chasse, c'est une sœur incestueuse. C'est en effet au point remarquable, le *ngomo* qu'a lieu l'union nécessaire de l'aile frère et de l'aile sœur sans laquelle les filets individuels ne peuvent constituer l'instrument collectif de la chasse.

Il faut remarquer que ces deux réalités font l'objet d'un égal contrôle. Autant au village et dans toute la vie sociale hors de la chasse ce sont les rapports de séniorité définis à l'intérieur de la parenté qui modèlent les actes quotidiens, autant dans la chasse ce sont les hommes entre eux qui se reconnaissent égaux devant leurs filets, abstraction faite de tous les rapports de séniorité et de parenté qui régissent leur vie ordinaire. Mais si la chasse entre hommes adultes n'apparaît pas au premier abord comme la totale négation de la vie au village c'est qu'entièrement socialisée, le contrôle des aînés pour réel qu'il soit n'a que très rarement l'occasion de s'extérioriser. La chasse à l'écreuil est instructive à cet égard.

Pratiquée par les jeunes elle constitue pour eux l'apprentissage de la chasse des hommes ; incomplètement socialisée elle est le lieu de vifs conflits et l'occasion de voir concrètement se manifester le contrôle des aînés. Mais aussi toute tentative des jeunes gens de faire dominer dans le partage les rapports de séniorité c'est-à-dire les rapports sociaux ordinaires voit les adultes, à leur tour, au village régler le conflit en s'emparant de la totalité des prises, privant ainsi complètement les jeunes chasseurs de leurs prises ce à quoi n'aboutissent jamais les prestations que les emprunteurs de filets font à leurs aînés. C'est aussi de la même façon que le proverbe croit devoir recommander : « A la chasse à l'écreuil, va sans ton beau-frère ». La négation de la parenté et de l'alliance desquelles découlent la plupart des rapports quotidiens, stipulée expressément au cours de l'apprentissage par la chasse à l'écreuil, montre bien qu'il est nécessaire, dans le processus de socialisation des jeunes, d'explicitement une contradiction qui dans les autres types de chasse est simplement vécue comme une réalité qui va de soi.

La réalité de la chasse au filet entre bien dans tous ses aspects en contradiction avec tout le reste de la réalité sociale sans, pour autant, comme c'est le cas pour la chasse à l'écreuil, provoquer de conflit. C'est que la contradiction entre ces deux ordres de réalités est à la fois entretenue et contrôlée par le groupe dominant des aînés bien que, dans la réalité concrète de la chasse, leur intervention soit fort rare. Quel sens a, dans ces conditions, le spectacle que les hommes devant le filet se donnent à eux-mêmes de leur égalité ? Négation de la séniorité et de l'alliance voulue et entretenue par les aînés manipulateurs de femmes, cette égalité est-elle autre chose qu'une représentation à l'usage des dépendants pour leur faire oublier un temps et rendre acceptable une dépendance vécue quotidiennement ?

L'égalité des chasseurs est tout cela à la fois sans pour autant se réduire à un discours idéologique. En effet la chasse au filet, si elle est société inversée, est aussi société d'un autre temps. L'état social inversé n'est pas seulement vécu dans les rapports sociaux et dans la métaphore de la technique de chasse ; elle est explicitée et décrite par le récit que les Nzabi font de leurs origines. Ce récit ne constitue qu'une partie d'un savoir très vaste aux formes variées, dans la plupart des cas ésotériques, dont la diffusion est limitée à un corps de spécialistes. Par opposition au reste du savoir détenu par les Nzabi sur leur propre société, le récit des origines utilise la langue courante, sa diffusion est générale chez tous les hommes adultes et il est remarquablement identique à lui-même en tous les points de l'habitat, pourtant immense, des Nzabi. Il décrit un premier état où les sept héros fondateurs des clans, encore

mal dégagés des formes anthropoïdes, vivent de chasse, habitent la forêt dans des campements, se nourrissent de nourriture crue. Sans femme, ils vivent dans un état de parfaite égalité, égalité sur laquelle le récit, par plusieurs formules ou proverbes, insiste comme étant une des caractéristiques de leur état. Ce premier état prend fin avec la rencontre d'une femme habitant Koto qui leur donne accès à une forme humaine, au feu et à l'agriculture. La conquête par les héros fondateurs du village de Koto qui suit la rencontre de la femme marquent le début d'un processus par lequel les clans se constituent par rapt de femmes et d'hommes, et qui installe les héros fondateurs et tous les Nzabi à leur suite dans un état social où les relations de dépendance, en se généralisant, prennent le pas sur l'égalité première. Le récit dont on vient de donner un bref aperçu relate sous sa forme mythique la transformation sociale résultant de l'acquisition par les Nzabi, à une époque indéterminée, de l'agriculture. La chasse au filet telle qu'elle a été décrite dans sa réalité vécue n'est autre que l'état historique anté-

rieur à l'agriculture projeté temporairement dans le présent ; la contradiction entre la chasse au filet et la vie au village est d'autant mieux surmontée qu'elle est en même temps succession historique. On comprend ainsi plus complètement la place particulière de la chasse au filet. C'est la fête des hommes entre eux, la fête des retrouvailles ; c'est le rêve impossible d'une autonomie projetée dans le passé et vécue un instant. C'est la contradiction entre deux types de rapports de production surmontée dans l'histoire, dans une histoire achevée dont le mouvement et les transformations passées modèlent le devenir.

La chasse au filet, pas plus que n'importe quelle autre production, n'est ni une réalité simple ni une réalité première. Telle qu'elle nous est donnée à l'observation immédiate, elle est production déjà produite socialement, sens conféré par la société à sa propre production, c'est-à-dire histoire.

Manuscrit reçu au S.C.D. le 22 septembre 1975.